

Séance du 20 février 2020

Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 9
--

L'an deux mil vingt,
Le vingt février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 14 février 2020

Etaient Présents : Mesdames Évelyne COTTEL, Christelle GABORIT, Florence GEORG
Messieurs Laurent BELLENGE, Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Francis DUBOIS, Jean-Marc NEAUD,
Absent excusé et représenté : Ludovic PICHERIT par Florence GEORG
Absent non excusé : Jacky MARTIN

Mme Evelyne COTTEL a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibération : Vote des taux d'imposition 2020
Délibération : vote du compte de gestion et du compte administratif
Délibération : Achat vente et indemnité pour le terrain de Serge B
Délibération : Subvention attribuée aux cadets de la sécurité civile via le collège H de Fonsèque
Délibération : convention avec le syndicat de la voirie pour le projet éolien Windström
Délibération : prix du repas à la cantine (reporté)
Délibération : Mise en place du virement et du paiement par carte bancaire régie cantine
Délibération : modification de l'arrêté RIFSEEP
Motion de soutien à La Devisse pour le rattachement au canton de Surgères
Délibération : Demande de subventions (collège, etc.)
Délibération : assurance du personnel auprès du Centre de Gestion 17
Délibération : paiement facture branchement défibrillateur en investissement.

Les sujets suivants sont reportés à une date ultérieure : prix du repas à la cantine, demande de subventions

20-09 Objet : Vote des taux d'imposition pour 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur en 2019 et demande au Conseil Municipal de réfléchir à un maintien de ces taux :

Taxe d'habitation : 8.00 %
Taxe sur le foncier bâti : 17.38 %
Taxe sur le foncier non bâti : 66.92 %

Après délibération, les membres du Conseil votent et à 9 voix **pour**, décident de maintenir les taux d'imposition pour 2020.

20-10 Objet : Vote du compte de gestion 2019, du compte administratif 2019 et affectation du résultat : Budget du Spic « Energie Citoyenne »

Sections	Solde	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à Réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat annuel		Dépenses	Recettes	
Investissement	+ 5 946.47	4 401.10	4 797.75	+ 396.65	+ 6 343.12	0	0	+ 6 343.12
Fonctionnement	+ 7 369.85	9 506.63	8 273.67	1 232.96	+ 6 136.89	0	0	+ 6 136.89
TOTAUX	+ 13 316.32	13 907.73	13 071.42	836.31	+ 12 480.01	0	0	+ 12 480.01

Les comptes de gestion et administratif sont approuvés.

Excédent d'investissement reporté sur 2020 : **compte 001 : 6 343.12€**

Excédent de fonctionnement reporté sur 2020 : **compte 002 : 6 136.89€**

20-11 Objet : Vote du compte de gestion 2019, du compte administratif 2019 et affectation du résultat : Budget Principal

Sections	Solde	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à Réaliser		Résultat définitif
	Début gestion	Dépenses	Recettes	Résultat annuel		Dépenses	Recettes	
Investissement	10 502.34	182 231.18	134 531.01	- 47 700.17	58 202.51	5 214.00	0	63 416.51
Fonctionnement	+ 236 614.60	330 048.03	375 977.23	+ 45 929.20	+ 282 543.80	0	0	+ 282 543.80
TOTAUX	+ 226 112.26	512 369.21	510 508.24	1 770.97	+224 341.29	5 214.00	0	+ 219 127.29

Déficit d'investissement reporté sur le budget principal en 2020 **Compte 001 : 63 416.51€**

Excédent de fonctionnement reporté sur le budget principal en 2020 : **282 543.80€**

Affectation à l'investissement 1068 : 63 416.51€

Compte 002 : 219 127.29€

20-12 Objet : Versement d'une indemnité d'éviction et Autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire pour la parcelle ZP 34.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a délibéré le 21 octobre 2019 pour l'acquisition de la parcelle ZP 34 « Le Champ du Ruisseau ».

Il s'avère qu'un fermage avait été signé entre M. Serge B., propriétaire et M. JJ G., fermier de cette parcelle. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir au versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 0.30€ le m² soit pour 17 273m², 5 182.00€ (arrondi) et de l'autoriser à signer une convention d'occupation précaire (conclue en application de l'article L 411-2 du code rural).

Ces explications entendues, et après délibération, le Conseil Municipal vote et à 9 voix POUR, décide de payer les indemnités d'éviction directement au fermier, Monsieur JJ G., pour un montant de 5 182.00€ et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire.

20-13 Objet : Subvention attribuée au Collège Hélène de Fonsèque pour l'équipement des Cadets de la Sécurité Civile.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par le Collège Hélène de Fonsèque pour l'équipement vestimentaire de 2 élèves de la section des Cadets de la Sécurité Civile. Une subvention est déjà attribuée par le SDIS mais il manque 37€ par élève pour finaliser l'achat de l'équipement. Le Maire propose au Conseil de réfléchir au versement d'une subvention de 75€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, décide d'**accorder** une subvention au Collège pour l'équipement des 2 cadets domiciliés sur la commune, et de verser la somme de 75€ (soixante-quinze euros) sur le compte du Collège.

20-14 Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Le Maire expose que pour l'assurance du personnel, nous sommes affiliés au CDG 17.

Le contrat arrive à échéance en décembre prochain mais il faut d'ores et déjà prévoir le renouvellement C'est pour cela que la commune va charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité – Paternité – Adoption,

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité – Paternité – Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

20-15 Objet : Modification de la délibération cadre n°19-21 du 1^{er} juillet 2019 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire explique que l'IFSE versé depuis juillet 2019, n'est pas compatible avec le versement de l'indemnité de régisseur. Il propose aux membres du conseil de créer une IFSE « régie » qui sera versée une fois dans l'année en fonction des recettes encaissées par le régisseur et selon le barème ci-dessous :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement	MONTANT annuel de l'IFSE régie
<i>Montant en euros maximum de l'avance pouvant être consentie</i>	<i>Montant en euros moyen des recettes encaissées mensuellement</i>	<i>Montant en euros total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement</i>		<i>Montant en euros proposé (identique à ceux pratiqués jusqu'ici)</i>
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110.00 €
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300.00	110.00 €
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460.00	120.00 €
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760.00	140.00 €
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220.00	160.00 €
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800.00	200.00 €

Le Conseil accepte.

20-16 Objet : Autorisation de mise en place du mode de paiement par virement bancaire pour les factures de cantine et de garderie

En effet, suite à la demande de certains parents et parce que cela facilite le règlement des factures de cantine et de garderie, il propose que ce mode de règlement soit ajouté comme moyen de paiement pour les parents. Le Conseil accepte.

20-17 Objet : Travaux d'installation de l'armoire chauffante pour le défibrillateur situé à l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'achat du défibrillateur, il fallait qu'un électricien intervienne afin de faire les travaux nécessaires pour le branchement de l'armoire chauffante. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Thionnet de Surgères pour un montant de 497.96€ TTC.

Afin de pouvoir régler la facture avant le vote du budget, il convient d'ouvrir des crédits dans la limite du ¼ des crédits ouverts dans l'exercice précédent sur le budget principal au niveau de l'opération 24. 497.96€ seront nécessaires. Ils seront inscrits au budget 2020 à l'article 2188, opération 24.

Le conseil accepte.

Motion prise pour le rattachement de La Devisse au canton de Surgères. Elle sera envoyée au Conseil d'Etat et à la commune de La Devisse.

Questions diverses :

La route aux Chênaies d'Oiron avait été refaite par Atlanroute mais il y a des soucis au niveau de la bande de roulement.

Éric BERNARDIN

Jérôme BRUNET

Évelyne COTTEL

Francis DUBOIS

Christelle GABORIT

Jean-Marc NEAUD

Ludovic PICHERIT.

Florence GEORG

Laurent BELLENGE

représentée par Ludovic PICHERIT